

ASSEMBLEE GENERALE DU 5 DECEMBRE 1987

COMPTE-RENDU

Présents : M.-C. Amouretti, B. Beaujard, J.-M. Bertrand, J. Biarne, D. Bonneau, A. Bourgeois, M.-C. Budischovsky, Y. Burnand, P. Cabanes, J.-L. Cadoux, J. Carabia, J. Christien, M. Christol, M. Clavel-Léveque, A.-M. Collombier, J.-M. Corvisier, M. Daraki, J.-M. David, P. Debord, J. des Courtis, F. Ducat, J. Ducat, J. Dumont, J.-C. Dumont, N. Dupré, Y. Duval, P. Ellinger, R. Etienne, P. Fabre, A. Foucard, N. Gauthier, G. Godron, J.-P. Guilhambet, F. Hinar, G. Hoffmann, A. Jacquemin, J.-R. Jannot, J. Le Gall, P. Le Roux, P. Leriche, P. Lévêque, R. Louis, J.-P. Martin, G. Miron, C. Mossé, L. Pape, D. Prevot, F. Prevot, M. Provost, M.-H. Quet, F. Rebuffat, O. Rouault, F. Ruzé, M. Sartre, E. Scheid, B. Sergeant, F. Thelamon, A. Tourraix, A. Trano, F. Vanier, F. Villeneuve, C. Virilouvet, M. Weill.

Associations sœurs représentées : Associations des Médiévistes (H. Bress), Société des Modernistes (Y.-M. Berce), Société des Contemporanistes (P. Guillaume), Société des Italianistes (J. Brunet), APLAES (M.-A. Marie).

Excusés : J. Andreau, M.-F. Baslez, H. Bruhns, S. Demougin, E. Deniaux, N. Duval, Denise Emmanuel-Rebuffat, J.-L. Ferrary, E. Frézouls, Y. Garlan, M. Gras, M.-O. Greife, F. Jacques, A. Laronde, J.-M. Lassere, Y. Le Bohec, C. Lepalle, C. Le Roy, E. Lévy, L. Maurin, B. Rémy, J.-P. Rey-Coquais, J.-C. Richard, P. Rouillard, Y. Thebert, P. Villard.

1. Admission de nouveaux membres.

L'assemblée a admis comme membres, à l'unanimité, de plein droit ou associés, conformément aux statuts, M. Jean-Pierre Guilhambet (AND, Aix-en-Provence), Mmes Annie Sartre (Pr. Ag., chargée de cours, Tours), Evelyne Scheid (chargée de cours, Paris VII), Catherine Virilouvet (MC Rouen).

2. Bilan financier.

La situation financière de la société est saine. Le bilan simplifié se présente de la façon suivante :

Encaisse le 5/12/86 :	19563 F
Recettes 1987 :	16634 F
Dépenses 1987 :	6449 F
Encaisse le 4/12/87 :	29748 F

Les frais de confection de l'annuaire n'avaient pas été payés à cette date, ce qui explique l'importance des sommes disponibles.
L'assemblée approuve à l'unanimité la gestion du trésorier.

3. Cotisation.

Le bureau propose de maintenir le montant de la cotisation 1987/1988 à 90 F. L'assemblée l'approuve à l'unanimité.

Les membres de la société qui ne l'auraient pas encore fait sont priés d'adresser leur chèque, établi à l'ordre de la Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université (Soc. Prof. Hist. Anc.), CCP 1807-52 A PARIS, à :

Jean ANDREAU
27, rue Masson
78600 MAISONS-LAFITTE

Le payement de la cotisation donne droit à un exemplaire de la nouvelle édition de l'annuaire.

4. Annuaire.

Le nouvel annuaire est paru dans les délais prévus. Sa réédition tous les deux ans se poursuit donc avec une parfaite régularité. Cependant, il est regrettable que de trop nombreux collègues n'aient pas mis leur fiche à jour. Le bureau ne veut en aucun cas jouer le rôle d'une équipe rédactionnelle chargée de la mise à jour. Seuls les intéressés sont qualifiés pour établir leur C.V. et leur bibliographie choisie.

Tel qu'il est, l'annuaire rend de grands services. Il sera, cette année, largement diffusé dans les Ecoles et Instituts français à l'étranger et auprès des institutions scientifiques étrangères.

5. Postes.

Comme chaque année, le président et un vice-président ont rencontré M. Marcel LE GLAY, avec qui ils restent en contact régulier, pour obtenir le maintien ou la création de postes en Histoire Ancienne. Leur interlocuteur est des mieux disposés à cet égard et il s'agit surtout de le tenir informé au mieux des situations locales.

Sur la cinquantaine de postes prévus au titre des 2/9, M. LE GLAY espérait qu'un ou deux iraient à l'Histoire Ancienne (de fait le BO du 7/11/87 a publié un poste de ce type à Paris VII, avec la mention Histoire Grecque).

Le mouvement 1988 devrait être publié en une seule fois en mars 88. Les mutations resteront prioritaires mais les commissions de spécialités, lorsqu'elles auront à en délibérer, connaîtront la liste des candidats au recrutement. Par ailleurs, il subsistera des postes réservés aux transformations.

M. LE GLAY a insisté pour que les collègues qui souhaitent obtenir des créations dans leur université interviennent d'abord auprès des instances locales pour faire classer leur demande. Les experts et consultants du ministère, tout comme le bureau de la SOPHAU, peuvent intervenir pour arracher un poste médiocrement classé par l'université ; personne ne peut rien faire pour pousser une non-demande.

Le bureau a attiré l'attention des collègues sur le risque qu'il y a à demander des postes alors que certains, vacants, n'ont pas été pourvus faute de candidats (Metz). Il sera difficile de faire état d'une liste

d'attente de plus de quarante mitres de conférences docteurs d'Etat si ceux-ci ne manifestent aucune intention quitter leur université ou leur région. Nous avons fait valoir à M. LE GLAY que cette situation pouvait s'expliquer en grande partie par l'absence d'avantages matériels attachés à la promotion au grade de professeur de 2ème classe et par la tâche harassante que cela entraîne dans de nombreuses universités mal encadrées.

6. Thèses.

Fin octobre, il apparaissait que la restauration du doctorat d'Etat, ancienne manière, n'avait aucune chance d'aboutir dans l'immédiat. M. LE GLAY suggérait donc de proposer aux meilleurs thésards des sujets extensibles pour le cas où serait créé, à l'avenir, un doctorat exigeant un travail plus ample que le doctorat "Savary". Au sujet de l'habilitation, il estime que les docteurs d'Etat qui ont obtenu une mention très Honorable n'ont aucune raison de s'y soumettre.

L'assemblée approuve tout à fait ce dernier point. Elle est en revanche sceptique quant aux sujets à "géométrie variable". Plusieurs collègues font remarquer que l'objectif de recrutement du doctorat actuel n'est pas le même que celui d'une éventuelle "grande thèse". On ne peut donc remplacer l'un par l'autre.

F. Hinaré informe l'assemblée que l'on s'achemine vers la création d'une thèse d'habilitation. Il confirme que les scientifiques et certains juristes sont fermement hostiles au rétablissement du doctorat d'Etat.

7. Congrès de printemps. (cf. circulaire jointe).

8. Renouvellement partiel du bureau.

L'assemblée a réélu Jean Andreau, Nicole Dupré, Pierre Ellinger et Alain Tranoy. Elle a également élu Monique Clavel-Lévêque et François Jacques, en remplacement de Geneviève Hoffmann et de Louis Maurin qui souhaitaient quitter le bureau.

Quatre membres n'étaient pas soumis à renouvellement : Michel Christol, Sylvie Le Bohec, Maurice Sartre et Nicole Veill.

9. Questions diverses.

M.-H. Quet fait état du fonctionnement irrégulier de la commission de spécialité et d'établissement de la 21ème section à Mantes, en juin 1987.

P. Debord demande que les communications faites au congrès de Bordeaux lui soient adressées au plus tôt afin qu'elles puissent paraître dans un prochain numéro de la *REA*.

L. Pape souhaite que soient rééditées des collections de textes à destination des étudiants. Mais R. Etienne fait observer que l'emploi intensif des photocopies a découragé les éditeurs. P. Lévêque signale cependant qu'Armand-Colin est susceptible de rééditer certains volumes.

10. Jury du CAPES.

Le président a écrit à Monsieur Jean-Pierre Chaline dès qu'il a connu sa nomination à la présidence du jury du CAPES externe pour lui rappeler notre attachement au respect de la parité des disciplines au concours. La réponse du nouveau président a été favorable.

Cependant, début décembre, il apparaît que le jury ne compte que 7 antiquistes pour 8 médiévistes et davantage de modernistes et contemporanéistes. L'assemblée mandate donc le président pour réclamer une stricte égalité des quatre périodes. Mais cela demande aussi que les collègues sollicités acceptent d'entrer au jury.

[Cette démarche a été faite aussitôt. Bien qu'aucune réponse ne soit encore venue de Monsieur Chaline, on sait que le jury compte désormais 9 antiquistes pour 10 contemporanéistes].

11. Jury d'agrégation.

Le président expose dans quelles conditions il a pris l'initiative d'exprimer la réprobation vigoureuse de notre société devant le limogeage de Pierre Cabanes. Il souhaite que l'assemblée exprime son soutien à Pierre Cabanes et condamne à son tour la mesure qui le frappe.

Dans le débat qui suit, quelques collègues expriment des doutes sur la nature politique de la mesure dont a été victime Pierre Cabanes, et estiment que, de tout temps, ces nominations ont relevé d'un certain arbitraire du ministre. La majorité de l'assemblée repousse cette argumentation. Pierre Cabanes fait savoir qu'il a la preuve écrite que la décision a été prise à Matignon, par le conseiller du premier ministre pour les affaires scolaires et universitaires.

Madame Jacqueline Brunet, présidente de la Société des Italianistes, informe l'assemblée dans quelles conditions M. Paul Larivaille a été écarté du jury du CAPES d'Italien. La lettre de M. Paul Muller annonçant son non-renouvellement reprend, terme à terme, celle qui a été adressée à Pierre Cabanes. Madame Brunet fait remarquer que l'argument principal du ministre ("appel à des personnalités nouvelles") s'est soldé en définitive par la nomination du prédécesseur immédiat de P. Larivaille !

H. Bresc, pour les médiévistes, et P. Guillaume, président des Contemporanéistes, présentent les motions votées par leurs sociétés. Elles condamnent le renvoi de Pierre Cabanes et expriment leur confiance dans le nouveau jury. Remous divers dans l'assemblée.

L'assemblée générale décide d'exprimer son total soutien à Pierre Cabanes et de condamner sans réserve son limogeage en reprenant à son compte la lettre envoyée à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale par le président le 19 octobre.

Le vote est acquis à l'unanimité, moins deux abstentions.

La séance est levée à 12 h 30. Les participants sont alors conviés à un pot amical au centre Gustave-Giotz.